

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 2 juin 2020 à 15 heures, dûment convoqué par mail individuel en date du 25 mai 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, par visio-conférence compte tenu de la situation de confinement décidée par le Gouvernement.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.  
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,

## Délibération n° D-2020-15

**OBJET :** Proposition de report de l'augmentation des droits d'inscriptions.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

**Vu** le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** la délibération n° D-2017-11 du 23 mai 2017 relative à l'augmentation annuelle des droits d'inscriptions échelonnée sur trois années : 2018 – 2019 et 2020,

### Exposé des motifs –

Le comité syndical réuni le 23 mai 2017 avait décidé une augmentation des droits d'inscriptions échelonnée sur trois années de 2018 à 2020. Conformément à cette décision, les droits d'inscriptions devront augmenter de 6 % à la rentrée de septembre 2020. Pendant deux mois ½ l'établissement a été fermé suite aux décisions gouvernementales. L'enseignement s'est organisé par télétravail lorsque s'était possible. Compte-tenu d'une situation d'enseignement dégradée pour les élèves ayant poursuivi les cours et des difficultés financières éventuelles des parents liée au contexte économique pour la rentrée de septembre, il est proposé de reporter l'augmentation de 6 % qui devait s'appliquer en 2020 à la rentrée de 2021.

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

**D'approuver** le report de l'augmentation de 6 % des droits d'inscription qui devait s'appliquer en 2020 à la rentrée de septembre 2021 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait à Digne-les-Bains le 2 juin 2020.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

